

Procès-verbal

Assemblée extraordinaire de l'Unité d'accréditation Montréal

Tenue le 12 mai 2015, à 17h30, à la salle de bal du Marché Bonsecours, située au 350, rue Saint-Paul Est, à Montréal

Rubriques à l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
 2. Validation de l'avis de convocation et du quorum.
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de l'Unité d'accréditation Ville de Montréal du 25 mars 2014.
 5. Rapport et recommandations du Comité sur le statut d'occasionnel et la dotation pour approbation.
 6. Projet de convention collective 2014-2019. Présentation des propositions syndicales pour approbation.
 7. Nomination des membres du comité de négociation de la convention collective.
 8. Clôture de l'assemblée.
-

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente du SPPMM, Mme Linda Gamache, ouvre l'assemblée à 17 h 35.

2. Validation de l'avis de convocation et du quorum

La vice-présidente administration et finances du SPPMM, Mme Linda Lajeunesse confirme que l'avis de convocation a été transmis dans les délais prévus aux Statuts et Règlements du syndicat et que le quorum est largement atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur une proposition de Mme Marlène Caron, appuyée par Mme Claire Rocher.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de l'Unité d'accréditation Ville de Montréal du 25 mars 2014

Mme Gisèle Jolin demande qu'une modification soit apportée au texte relatant sa propre intervention, à la page 3 de 4, pour se lire comme suit : « Gisèle Jolin informe que la proportion est de 6.65%, et ce, selon le salaire maximum d'un professionnel de niveau 2 ». Personne ne s'oppose à cette demande de modification. La modification sera intégrée telle que demandée.

Le procès-verbal est adopté sur une proposition de M. Guy Lacroix, appuyée par M. Robert Rivest.

5. Rapport et recommandations du Comité sur le statut d'occasionnel et la dotation pour approbation

Mme Linda Gamache présente le rapport et les recommandations du comité créé et composé lors de l'assemblée du 16 décembre 2014.

M. Julien Bélanger dépose la proposition d'ajout suivante au rapport du comité : « que le syndicat inclut dans le projet de négociation de la prochaine convention collective, les recommandations émises dans le récent rapport de la Commission de la fonction publique (CFP), suite à l'analyse qu'elle a fait des nombreuses plaintes qui lui ont été signifiées concernant la problématique posée par le contenu des Tests en ligne (TEL), ainsi que la manière dont ceux-ci sont administrés ».

La proposition est appuyée par M. Daniel Sierra. La présidente appelle le vote. La proposition de M. Julien Leblanc est adoptée à majorité.

Gisèle Jolin rappelle que la CFPM était responsable de l'évaluation de la compétence avant 2004 et que c'est le syndicat qui doit agir dans le processus de dotation.

Gerry Murray demande des explications sur les recommandations du point 5 du rapport du comité puisqu'il dit craindre l'intégration du point 5 au projet de convention collective.

M. Leclerc propose que le processus de gestion des litiges soit décrit avant que d'adopter les recommandations du comité.

M. Leclerc tente également de formuler un second ajout, au point 2 du rapport après le 6^e picot :

Mme Gisèle Jolin intervient à l'effet de dire que la proposition est trop volumineuse

La présidente du SPPMM accorde un droit de réplique à M. Jacques Leclerc, qui dit se sentir légitimé de faire de nouvelles propositions, et ce bien qu'il ait été partie prenante des travaux du comité.

M. Richard Arteau propose de renvoyer la nouvelle recommandation au Comité sur le statut d'occasionnel et la dotation pour lui permettre de compléter son travail.

Mme Gisèle Jolin est en accord avec cette proposition et souhaite que les instances du SPPMM recommandent un nouveau projet lors d'une prochaine assemblée.

La présidente du SPPMM appelle le vote sur la proposition de M. Richard Arteau. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Projet de convention collective 2014-2019. Présentation des propositions syndicales pour approbation.

Les membres de l'exécutif présentent, de manière synthétique, le projet de convention collective, qui a préalablement été transmis aux membres de l'Unité d'accréditation Montréal.

À la suite de la présentation, Mme Gisèle Jolin énumère différents éléments qu'elle considère importants dont l'augmentation des demandes d'ordre économique en précisant qu'il y aurait plutôt lieu de demander 7% d'augmentation salariale au 1^{er} février 2014. Elle dit tenir à la co-gestion de la caisse de retraite et ne pas souhaiter excéder 45% dans la contribution au déficit passé. Elle mentionne également l'importance d'obtenir un siège de plus à la Commission des régimes de retraite pour le SPPMM et de bonifier les conditions de participation des fiduciaires à la caisse. Finalement, elle rappelle la demande des participants pour une calculatrice de rente. Selon elle, il importe de revoir tout ce qui produit des déficits, notamment les ententes de transfert inter-régime; les cotisations au régime sur le traitement de la prime de disponibilité et le surtemps.

M. Julien Bélanger intervient à la suite des propositions de Mme Gisèle Jolin. Selon lui, il aurait lieu de retourner le projet de convention collective au comité exécutif du SPPMM pour qu'il soit révisé. La proposition n'est pas appuyée.

Mme Gisèle Jolin limite sa proposition à l'augmentation du cadre financier de 7% au 1^{er} février 2014. La proposition est appuyée par M. Richard Arteau.

Différents commentaires sont entendus sur la proposition.

Un droit de réplique est accordé à Gisèle Jolin qui insiste pour dire qu'elle n'a pas été suffisamment gourmande avec 7%.

La présidente appelle le vote sur la proposition de Mme Gisèle Jolin d'augmenter la demande salariale à 7% le 1^{er} février 2014. La proposition d'amendement du projet de convention collective est adoptée à majorité.

Mme Line Dufresne est défavorable aux demandes suivantes : l'ajout d'un férié le 1^{er} mai; la bonification du quantum de vacances; la garantie des prestations médicales. Elle propose de retirer ces demandes du projet de convention collective. La proposition est appuyée par Mme Lucie Picard.

Des précisions sont apportées par M. Pierre Riopel. De plus, Mme Gisèle Jolin est en accord pour conserver les prestations médicales.

M. Robert Rivest pose la question préalable.

La présidente appelle le vote sur la question préalable. La question préalable est adoptée.

La présidente appelle le vote sur la proposition de Mme Dufresne. La proposition est rejetée à majorité.

M. Daniel Sierra remet en question les demandes économiques. Il souhaite une progression salariale plus importante. Il propose de modifier les demandes économiques comme suit :

3% en 2015

3.5% en 2016

3.5% en 2017

La présidente appelle le vote sur la proposition de M. Sierra. La proposition est adoptée à majorité.

M. Donal Rake questionne la prise des vacances lors de départ à la retraite.

Pierre Mongrain, demande des précisions sur la demande qui vise à ne pas perdre la flexibilité que comporte l'horaire 1820 (chapitre 5).

M. Mongrain propose que soit régularisée l'application de l'horaire 1820 pour ne pas perdre la flexibilité qu'il comporte. La proposition est appuyée par Mme Line Marier.

La présidente demande le vote sur la proposition de M. Mongrain. La proposition est adoptée à la majorité.

M. Danielle Desrochers demande si le SPPMM pourrait avoir un regard sur l'embauche de ressources externes.

M. Luc Dragon comprend qu'il y aura une autre rencontre et partage un commentaire à l'effet que les délais de convocation des assemblées sont trop brefs.

M. Richard Arteau insiste pour que l'ajout d'auteurs supplémentaires dans les GDD ne soit pas accepté par le SPPMM, bien qu'il appuie l'esprit du texte, dans la section des clauses professionnelles.

Il est proposé par M. Richard Arteau d'ajouter au projet de convention la définition des rôles et des responsabilités des professionnels. La proposition est appuyée par Mme Marie-Christine Larocque.

La présidente appelle le vote. La proposition est adoptée à majorité.

La présidente du SPPMM appelle le vote sur le projet de convention collective tel qu'amendé par les différentes propositions adoptées. Le projet de convention collective, tel qu'amendé suite à l'adoption des différentes propositions, est adopté à la majorité des voix.

7. Nomination des membres du comité de négociation de la convention collective

La présidente invite les membres à former le Comité de négociation de la convention collective. Les personnes suivantes se propose pour former le comité :

Mme Gisèle Jolin est proposée par Mme Marie-Christine Larocque

M. Jean-François Lesage est proposé par Mme Caroline Gamache

Mme Sonia Gravelle se propose

M. François Ouellette est proposé

Mme Anne Dorais se propose

M. Richard Arteau se propose

M. Jules Patenaude est proposé par Mme Nicole Paquette



8. Clôture de l'assemblée

La présidente du SPPMM lève l'assemblée à 20 h 26.

Linda Gamache
Présidente

Linda Lajeunesse
Vice-présidente administration finances